

RESUMES NON TECHNIQUES

1 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

LE PROJET

● Le présent dossier concerne une demande d'autorisation en vue de développer un site d'élevage porcin afin d'avoir un cheptel de 1373 animaux-équivalent (624 porcelets et 1248 porcs charcutiers), sur le site de « La Justière » à TEILLE, ce qui constitue une augmentation de 70 % par rapport à l'existant.

● Ce projet implique l'extension du bâtiment d'élevage existant (au nord et au sud) avec la construction de 3 salles d'engraissement de 156 places ainsi qu'une salle de 156 places de post-sevrage et une aire d'attente pour les porcs charcutiers et l'aménagement d'une salle infirmerie de 32 places. Le stockage du lisier se fait et se fera intégralement sous bâtiment.

● Le plan d'épandage vise à une gestion agronomique des fertilisants organiques générés par l'élevage porcin. Il concerne 2 prêteurs de terre : le GAEC DU ROBIN MACQUIAU et le GAEC DES IFS. Leurs plans d'épandage sont à jour et repris intégralement. Ils portent sur une surface totale de 371 ha dont 326 ha épandables, sur les communes de TEILLE, RIAILLE et PANNECE.

La seule activité de la SCEA DES ACACIAS est et restera donc la **production de viande de porcs**, avec un cheptel post-sevreur de 624 porcelets et 1248 porcs charcutiers. Cette activité est soumise à autorisation au titre de la législation sur les installations classées. Les laitons (porcs de 8kg) parviennent d'une maternité collective de l'Indre.

La SCEA DES ACACIAS n'a pas de terres en propre, mais dispose de deux prêteurs de terre dont la disponibilité et la proximité immédiate sont des atouts.

Ce projet est motivé par les points suivants :

⇒ Réaliser une extension d'élevage dans le but d'avoir un outil de production à taille économiquement intéressante, et augmenter la productivité afin de pérenniser l'élevage dans le temps.

⇒ Intégrer la production porcine dans un ensemble cohérent et durable de productions végétales et animales : les porcs produiront des effluents qui serviront à fertiliser les céréales du plan d'épandage. Ce cycle garantit une activité d'élevage qui tient compte du lien au sol sur les plans agronomique et nutritionnel.

⇒ Rationaliser la conduite afin d'engraisser la totalité des porcelets produits sur le site, ce qui n'était pas le cas avant projet. Actuellement un lot part toutes les 16 semaines pour être engraisé dans un engraissement extérieur.

⇒ Rationaliser la logistique dans la mesure où les lots transportés (arrivée des laitons et départ des charcutiers) seront plus conséquents.

⇒ Améliorer les conditions de travail avec la distribution mécanisée de l'aliment en post-sevrage et la création d'une infirmerie de 32 places qui permettra d'isoler facilement les animaux malades.

LE SITE D'ELEVAGE ET LE PLAN D'EPANDAGE

L'élevage est situé sur la commune de TEILLE, au lieu-dit « La Justière », en zone rurale, à 1,7 km au nord-ouest du bourg de TEILLE. Le tiers le plus proche est situé au lieu-dit « la Justière » à 400 m du bâtiment. Le cours d'eau (temporaire) le proche est situé à 200m.

Le bâtiment d'élevage existant sera agrandi au nord et au sud. La surface construite sera de 686 m². Le stockage de lisier se fait intégralement sous caillebotis, aucune fosse ne sera construite. Aucun point d'eau n'est situé à moins de 35m des bâtiments d'élevage. Il n'y a pas de forage ni puits sur le site ; l'élevage est relié au réseau d'eau public.

Les parcelles du plan d'épandage sont regroupées autour du site d'élevage et autour des sites d'élevage des prêteurs de terre. Les terres les plus éloignées sont à 4km du site. Les communes d'épandage sont : TEILLE, PANNECE et RAILLE.

Le secteur est caractérisé par un paysage agricole bocager classique. Aucune zone NATURA 2000 ne se situe sur les parcelles d'épandage. En revanche, la zone NATURA 2000 « Forêt, l'étang de Vioreau et l'étang de la Provostière » est à 3,5 km de la parcelle d'épandage la plus proche (RAILLE).

A noter plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique : l'étang de la Poitevineière (RAILLE), l'étang de la Provostière (RAILLE), la forêt d'Ancenis et de St Mars La Jaille et les étangs voisins (RAILLE), l'Erdre et ses rives entre St Mars la Jaille et Joué sur Erdre (RAILLE), le Bois de Maumusson (PANNECE). Toutes sont situées à 1 km minimum des parcelles d'épandage.

Les parcelles étudiées sont caractérisées par un relief moyennement vallonné, présentant très localement des pentes relativement fortes. Les parcelles d'épandage se situent à des altitudes variables.

L'étude des sols (réalisée dans le cadre des études précédentes des terres d'épandage) n'a pas révélé de contraintes majeures. Les secteurs de sols superficiels et de bas fonds hydromorphes notamment ont été retirés des zones aptes à l'épandage.

Les parcelles sont situées dans le bassin versant du Havre, affluent de la Loire (par le biais du ruisseau du Donneau). Il n'y a pas de zone de protection de captage dans l'environnement immédiat du plan d'épandage.

▣ LES PRINCIPALES MESURES PRISES PAR LA SCEA DES ACACIAS

Cette étude propose la mise en œuvre de nombreuses mesures pour limiter et diminuer les impacts sur l'environnement. La SCEA DES ACACIAS s'engage notamment sur les mesures suivantes :

- Sur le site d'élevage, l'investissement dans la **modernisation des porcheries** vise à améliorer la répartition des animaux et rationaliser le fonctionnement de l'élevage. La nouvelle aire d'attente facilitera le chargement des porcs charcutiers (départs plus rapides).
- De plus, la **capacité de stockage** du lisier sera de 11 mois, ce qui facilite l'organisation des chantiers d'épandage et autorisera une gestion très souple des épandages en fonction des conditions climatiques (pluie, vent, gel) et des besoins des cultures. Le stockage de lisier est **intégralement couvert**.
- L'étude des parcelles du plan d'épandage chez les deux prêteurs de terre a permis de déterminer les zones épandables : sur 371 ha de SAU, 326,5 ha ont été jugés épandables après **étude agro-pédologique**. Par souci d'équilibre de la fertilisation, les exploitants ont choisi d'organiser la fertilisation organique sur une surface importante, ce qui permet d'atteindre une **faible pression azotée par hectare : 125 kgN/ha SDN** (ce qui est largement inférieur au seuil réglementaire de 170 kgN/ha) et un **bilan phosphoré déficitaire (80%)**. **La fertilisation est donc équilibrée et l'apport de lisier réalisé en quantité adéquate**.
- La SCEA DES ACACIAS utilise un **produit liquéfiant-désodorisant** (STIMULYSE ou FARMALISIER) permettant de réduire de 30% les émissions d'ammoniac et diminuant ainsi fortement les risques de nuisances olfactives à l'épandage.
- La SCEA DES ACACIAS et ses prêteurs mettent en œuvre des pratiques d'épandage moderne, et proposent dans le cadre de ce dossier de **renforcer le pilotage de la fertilisation** : quantification des éléments fertilisants (analyses des déjections), substitution du lisier à l'engrais minéral, réalisation annuelle du plan prévisionnel de fumure par logiciel informatique.
- Les exploitants font appel à la CUMA ; les épandages sont suivis d'un enfouissement immédiat ou presque avant implantation d'une culture. Ceci permet de **limiter les émissions d'odeurs**.

2 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS

L'activité agricole comporte naturellement un certain nombre de risques pour l'environnement de l'exploitation agricole. Ces risques sont, bien sûr, à rapprocher de l'activité quotidienne de l'exploitation agricole et de la manipulation quotidienne d'engins agricoles, d'animaux, de produits dangereux et/ou polluants.

LES DANGERS D'ORIGINE INTERNE A L'ELEVAGE

Dans le cas de l'activité d'élevage de porcs de la SCEA DES ACACIAS, quatre dangers majeurs peuvent être mis en évidence :

- **l'écoulement accidentel de produits** : rupture de fosses à lisier et/ou des canalisations, débordement de fosses à lisier, accident lors du chargement, du transport ou de l'épandage du lisier. Les conséquences sont une pollution possible du sous-sol, de l'eau et de l'environnement. Ces dangers seront limités car les ouvrages de stockage existants sont récents et conformes ; les stockages en projet (sous bâtiment) seront équipés de drains et regard de contrôle. Le matériel d'épandage est récent et performant (CUMA), encadré par des personnes habituées à gérer des effluents. Il n'y a pas de stockage d'hydrocarbures.
- **l'incendie** : les origines possibles sont le groupe électrogène (moteur et stockage d'hydrocarbure), la commande de la machine à soudeuse, le circuit de distribution électrique, la chauffage, les déchets inflammables (emballages papier, carton, bâches ...), les opérations par points chauds (tronçonnage, soudage ...). Les conséquences sont la destruction partielle ou totale des bâtiments et de leur environnement dans un rayon de 10 m. Les mesures de prévention sont l'affichage des consignes de sécurité, le respect d'une distance de sécurité de 10 m entre les bâtiments, l'utilisation de portes coupe-feu et matériaux ininflammables, l'installation d'extincteurs et la présence d'une borne incendie à 410 m du site. Une réserve incendie (géomembrane) de 200m³ sera créée sur le site d'élevage.
- **l'explosion** : ce risque est lié au stockage d'aliments, une bonne ventilation et un entretien régulier des silos de stockage permet de limiter ce risque.
- **les accidents de personnes** (électrisation, glissade, chute, écrasement, morsures...) peuvent être provoqués par des engins automoteurs, les matériels électriques, les appareils à pression, les silos. Les conséquences sont des blessures ou traumatismes plus ou moins graves. Les mesures prises sont l'utilisation d'appareils respectant les normes de sécurité, vérifiés régulièrement, l'affichage des consignes de sécurité.

LES DANGERS D'ORIGINE EXTERNE A L'ELEVAGE

Compte tenu de l'isolement relatif de l'élevage de porcs de la SCEA DES ACACIAS, les dangers potentiels sont limités. Les risques identifiés sont essentiellement d'ordre climatique ou catastrophes naturelles (foudre, tempête...) : les mesures de prévention sont le choix d'implantation et d'orientation des bâtiments, installation électrique munie de prise de terre et disjoncteurs différentiels.